Sous des monceaux d'ordures

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 277

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A quand un vote sur la participation ?

— A la « une » également de la presse alémanique, le contreprojet du Conseil des Etats à l'initiative syndicale sur la participation.
L'édition de langue allemande du journal du syndicat chrétien des services publics « Verkehrs- und Staatspersonal » (24) confirme sa qualité d'excellent informateur sur le sujet. Il note, entre autres, que la députation démocrate-chrétienne a été encore moins unie qu'au Conseil national, de sorte qu'un certain nombre de députés ont voté avec les radicaux et les députés de la droite pour faire adopter la solution d'inspiration radicale pour une mini-participation. Le même journal estime que le vote populaire n'aura lieu qu'en 1976, après les élections fédérales.
Dans la « National-Zeitung », un titre au compte rendu des débats: « Le Conseil des Etats craintif en faveur de la solution la plus modeste ». Dans le même journal, Peter M. Wettler envisage une alliance des partisans de l'initiative et des adversaires d'un contreprojet pour refuser la prolongation du délai d'examen d'une année, ce qui aurait pour conséquence la soumission de l'initiative au peuple sans contreprojet.
Dans l'autre grand quotidien bâlois, les « Basler Nachrichten », le correspondant parlementaire considère la situation avec sérénité: il juge qu'un double « non » à l'initiative et au contreprojet renverrait la balle aux partenaires sociaux.

Le papier à travers les âges

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête d'actualité, au moment où le prix du papier inquiète tous les éditeurs, une enquête sur l'importance grandissante à travers les siècles de ce matériau qui a fini par envahir les moindres recoins de notre existence.
— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », à lire en particulier une note critique sur les subventions à la presse.

GENÈVE

Sous des monceaux d'ordures

A Genève, la destruction de la tonne d'ordures, tous frais compris, coûte entre 85 francs et 92 francs.
Si l'on ajoute à ces chiffres, le coût de fabrication de tout ce que les ordures contiennent d'inutile, comme ces emballages qui, destinés uniquement à appâter le client, passent directement à la poubelle, on aura une idée du gaspillage actuel dans ce domaine. Les économistes n'en ont du reste cure: coûts de fabrication et coûts de destruction font marcher la machine et gonfler le produit national.

Bonne volonté de cantine

Les discours officiels, eux, sont remplis, à ce chapitre, de propos réconfortants: « Le gaspillage est au-dessus de nos moyens » — « Il faut mettre fin à l'escalade des emballages inutiles, récupérer tout ce qui peut l'être grâce à un tri global ».
Plus concrètement encore, l'usine genevoise d'incinération des ordures étant saturée, on attendait du Conseil d'Etat genevois qu'il fît preuve d'un peu d'imagination en la « matière ».
Et pour une fois, le bon peuple n'a pas été déçu ! Rien n'est changé, il est vrai, dans le traitement des ordures; mais quelle subtilité dans la présentation des aspects financiers du projet !
Alors que le coût de l'extension de l'usine s'élève au minimum à 60 millions, seuls 9 millions apparaissent au budget...

42 millions ni vus, ni connus

Le tour de passe-passe: 9 millions sont pris en charge par la Confédération et les 42 petits millions restant font l'objet d'un emprunt dont les intérêts et l'amortissement seront assurés par les recettes de l'usine, c'est-à-dire en majeure partie par les communes genevoises, principales clientes des installations.
C'est la troisième fois qu'en pleine période d'austérité budgétaire le Gouvernement genevois camoufle un investissement important en en transférant la charge, contrairement à l'orthodoxie (et à l'honnêteté) budgétaire sur les recettes ou le budget ordinaire du service intéressé.
Une astuce qui permet d'échapper au verdict du Grand Conseil et du peuple. Dans le cas précis, on élude de cette manière une réflexion de fond sur la question des ordures et du gaspillage économique qui est à l'origine de la surcharge des installations d'incinération actuelles.

Les précédents

Déjà, grâce à un prêt de la Swissair, remboursable en vingt ans, on allait construire le dernier hangar de Cointrin. L'ordinateur de l'Hôpital (35 millins) fut acheté grâce à un prêt bancaire. D'ici à ce que la police accroisse ses effectifs en gageant les recettes à venir provenant des amendes pour stationnement interdit...

Quand la température du Rhône atteindra 30 degrés

« D'ici à 1985, une vingtaine de parcs de centrales (nucléaires) devront, selon l'Electricité de France, être réalisés en France, et le double avant l'an 2000. Il suffira de trois ou quatre de ces parcs le long du Rhône, à Bugey, à Aramon, à Tricastin, pour que l'eau du fleuve atteigne 30 degrés l'été. C'est du moins la norme qui a été fixée et que l'EDF ne devrait pas en principe dépasser... La plupart des poissons ne supporteront pas cette modification de la température des eaux, le taux de croissance et de natalité des quelques sortes qui résisteront en sera diminué, les bactéries et les microbes rejetés avec les eaux d'égouts se multiplieront et seront charriés vers la mer. »
« Le Monde », samedi 8 juin 1974.